

# E-learning ALUR : IMMO46 Tout savoir sur les obligations des passoires thermiques

## DURÉE

0,25000 jours (soit 2 heures)

## PRIX

100 € par participant

Soit 120 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

## PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

## PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

## PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

## FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

## ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



## OBJECTIFS

- Identifier les passoires thermiques
- Connaître la réglementation de l'audit énergétique réglementaire
- Identifier les points clés et les enjeux de cet audit
- Connaître la réglementation en matière de passoires thermiques en location



## PROGRAMME

### Présentation de la formation (6 minutes)

Bienvenue dans votre formation

Comment réussir ma formation ?

Tutoriel de navigation

### 1. Généralités sur les passoires thermiques (5 minutes)

Vidéo - Généralités sur les passoires thermiques

Atelier - Définir une "passoire thermique"

Atelier - Reconstituer les classes de performance énergétique

### 2. L'obligation de réaliser un audit énergétique lors de la vente (1 heure)

Vidéo - Dans quel cas faut-il établir un audit énergétique réglementaire ?

Atelier - Identifier les logements assujettis à un audit énergétique réglementaire

Atelier - Reconstituer la chronologie de l'audit énergétique obligatoire

Vidéo - En quoi consiste un audit énergétique réglementaire ?

Atelier - Comprendre en quoi consiste un audit énergétique réglementaire

Vidéo - Quelle est la différence entre un audit énergétique et un DPE ?

Atelier - Distinguer l'audit énergétique réglementaire et le DPE

Vidéo - Les méthodes de calcul qui permettent de réaliser un audit énergétique



Vidéo - Quand faut-il le fournir ?

Atelier - Savoir à quel moment fournir l'audit

Vidéo - Quelle est sa durée de validité ?

Vidéo - Financement de la réalisation de l'audit

### **3. Les passoires thermiques dans le cadre de la location (45 minutes)**

Vidéo - Les passoires thermiques dans le cadre de la location

Atelier - Connaître les contraintes réglementaires des passoires thermiques destinées à la location

Atelier - Connaître la réglementation en matière de gel des loyers

Atelier - Savoir le seuil maximal de consommation énergétique

Atelier - Reconnaître la valeur à prendre en compte sur un DPE

Atelier - Reconstituer la chronologie de l'audit énergétique obligatoire

Atelier - Connaître les recours possibles pour les locataires

Atelier - Identifier l'instance à saisir dans le cadre d'un litige

Atelier - Connaître les mesures pouvant être prises par le juge

Atelier - Identifier les informations à transmettre au propriétaire

Atelier - Connaître la réglementation en matière de travaux de rénovation énergétique entrepris par le locataire

### **4. Ce qu'il faut retenir**

Guide synthétique - Tout savoir sur les obligations des passoires thermiques (10 minutes)



**VALIDATION**

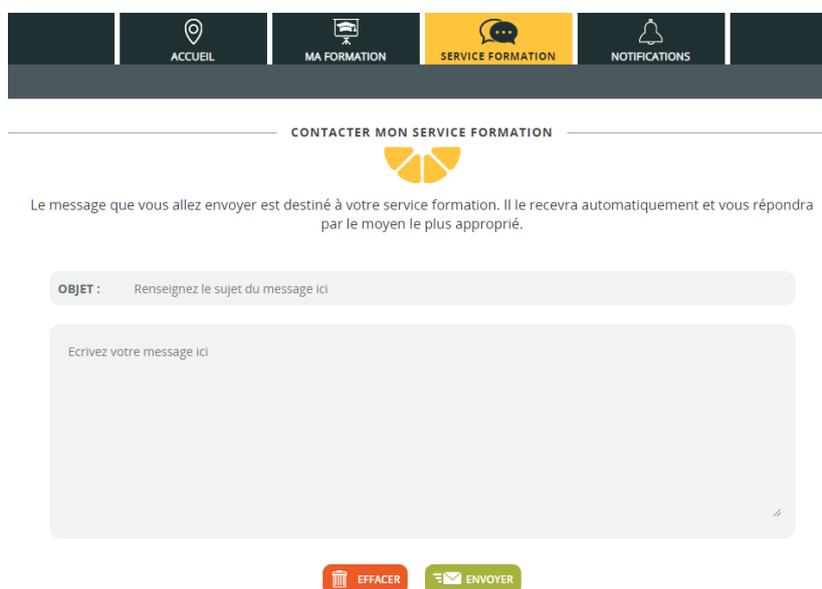
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr). Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

**Attention** : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.